

DOI : 10.5281/zenodo.21361844

LA PROBLÉMATIQUE DE L'ATTRIBUTION DU GENRE EN FRANÇAIS ET EN ARABE¹

Résumé : L'attribution du genre grammatical dans les différentes langues du monde est un procédé linguistique complexe présentant une forte variation. Comment les langues française et arabe expriment-elles le genre ? Véhiculent-elles une hégémonie masculine ? L'arabe est-il structurellement et sémantiquement moins/plus genré que le français ou bien la performance linguistique des deux langues est presque similaire ? Pour répondre à ces questions, nous adoptons une approche descriptive, analytique et comparative afin de montrer le déploiement du matériau linguistique pour construire les genres, masculin et féminin, à travers les différentes variations (lexicales, phonologiques, morphologiques, syntaxiques) ainsi que les propriétés sémantiques et référentielles des unités des deux langues. C'est ce double examen intralinguistique et interlinguistique qui nous permettrait de formuler quelques hypothèses, d'entrevoir les différences potentielles entre les deux langues, mais surtout de mettre en évidence l'intérêt d'élargir la perspective d'analyse dans l'apprentissage et la description des langues.

Mots-clés : genre grammatical, masculin, féminin, lexique, phonologie, morphosyntaxe, sémantique

THE PROBLEM OF GENDER ASSIGNMENT IN FRENCH AND ARABIC

Abstract: The assignment of grammatical gender in different languages is a complex linguistic process. How do French and Arabic express gender? Do they convey masculine hegemony? Is Arabic structurally and semantically less/more gendered than French, or is the linguistic performance of the two languages almost similar? To answer these questions, we adopt a descriptive, analytical, and comparative approach that will allow us to show the deployment of linguistic material to construct gender, masculine and feminine, through the different variations (lexical, phonic, morphological, syntactic) as well as the semantic and referential properties of the units of the two languages. It is this dual intralinguistic and interlinguistic examination that would allow us to formulate some hypotheses, to see the potential differences between the two languages, but above all to highlight the interest of broadening the analytical perspective in the learning and description of languages.

Keywords : grammatical gender, masculine, feminine, lexicon, phonology, morphosyntax, semantics

1. Introduction

« La catégorie du genre grammatical est sans doute l'une de celles qui ont suscité le plus de curiosités, de toutes parts : philosophes, grammairiens, linguistes, psychanalystes ou simples observateurs du langage et des langues », précise Arrivé (1997 : 81). En effet, depuis plusieurs années, le genre est devenu un sujet de débat passionnant, la relation entre genre et langue

¹ Racha Elkhmissy, Université Ain Shams et Université du Koweït, racha.elkhmissy@ku.edu.kw

Received: January 6, 2026 | Revised: May 4, 2026 | Accepted: May 12, 2026 | Published: July 17, 2026



étant complexe et à aspects multiples. Le genre grammatical « est la façon qu'ont certaines langues de classer les noms et les pronoms en s'appuyant sur une multitude de distinctions : le sexe, le vivant, le liquide, le solide, etc. Ces classes de genres sont notamment utilisées pour effectuer les accords grammaticaux. Il peut exister une multitude de genres : le genre masculin, le genre féminin, le genre neutre, le genre vivant, non vivant, etc. » (Abeillé, 2020). Le terme ne désigne pas seulement un moyen grammatical de catégorisation, mais aussi un sexe biologique, dans lequel les traits "masculins" et "féminins" peuvent être intégrés – ou non – à une annotation grammaticale.

L'attribution du genre dans les différentes langues du monde est un procédé linguistique présentant une forte variation. Certaines langues conservent trois genres, le masculin, le féminin et le neutre¹, comme l'allemand, le russe, le polonais et le roumain, tandis que d'autres réduisent le système à deux, comme le français, l'espagnol et les langues sémitiques (l'arabe et l'hébreu). Dans d'autres langues comme le danois, le système linguistique va au-delà de la seule opposition sexuelle (masculin/féminin) et prévoit quatre catégories (neutre et commun²). Pour l'anglais qui appartient toutefois aux langues indo-européennes, le genre est presque complètement perdu. Il y a pourtant eu trois genres dans l'histoire linguistique de l'anglais. Or, on n'en trouve plus trace dès le XIIe siècle. Actuellement, le masculin, le féminin et le neutre se reflètent uniquement dans la classe pronominale avec le pronom "it" qui est une marque du neutre, et les pronoms personnels singuliers "he" et "she" réservés au genre social, c'est-à-dire au sexe (masculin et féminin) avec des règles d'accord inexistantes. De nombreuses langues non indo-européennes, comme le japonais, le chinois et le turc, ne connaissent pas la catégorie du genre, bien que des oppositions puissent être marquées par les pronoms. D'autres langues à travers le monde ont des systèmes de genre beaucoup plus étendus et complexes. L'une des grandes difficultés des langues reste donc le genre grammatical, d'autant plus que même les concepts, objets, idées abstraites, qui sont généralement neutres dans certaines langues, peuvent être masculins ou féminins dans d'autres, notamment celles appartenant à la famille des langues indo-européennes.

Comment les langues française et arabe expriment-elles le genre ? Véhiculent-elles une hégémonie masculine ? L'arabe est-il structurellement et sémantiquement moins/plus genré que le français ou bien la performance linguistique des deux langues est presque similaire ? Pour répondre à ces questions, nous adoptons une approche descriptive et comparative qui nous permettra de montrer le déploiement du matériau linguistique pour construire les genres, masculin et féminin, à travers les différentes variations (lexicales, phonologiques, morphologiques, syntaxiques) ainsi que les propriétés sémantiques et référentielles des unités des deux langues et qui révélera de nouvelles caractéristiques empiriques à partir de convergences ou de divergences.

2. Le genre en français et en arabe

Le genre fait partie intégrante de la grammaire française : Pellat, Riegel et Rioul (2011 : 274) l'attestent en ces termes : « Tout nom est pourvu d'un genre inhérent, masculin ou féminin, une caractéristique qui lui reste attachée même hors emploi ». Les adjectifs, certains pronoms et même certains verbes varient également pour s'accorder en genre avec les noms qui leur

¹ Ni masculin ni féminin.

² Genre utilisé pour le masculin et le féminin ensemble.



sont contigus. « Le système du français fonctionne sur une alternance des termes selon l'axe bicatégoriel masculin/féminin (M/F) : en l'absence d'une troisième catégorie, "le masculin l'emporte sur le féminin" (Vaugelas, 1647) » (Perry, 2006 : 202). Ce paradigme bipolaire du genre se manifeste même dans les dictionnaires de langue française, les noms masculins étant indiqués par la notation « n. m. », ou simplement « m. », et les noms féminins par la notation « n. f. », ou simplement « f. ».

Cette problématique a amené les chercheurs à se pencher sur l'étude du genre grammatical. Or, les publications entières qui lui sont consacrées en français sont rares : nous n'avons trouvé que l'ouvrage de D. Manesse et G. Siouffi (Dir.) *Le féminin et le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en question* (2019) et celui de Grinshpun et Szlamowicz (éds.) (2021) intitulé *Le genre grammatical et l'écriture inclusive en français*, ainsi que le numéro 85 de la revue *Langages* (mars 1987), *Le sexe linguistique*, sous la direction de Irigaray. Par ailleurs, d'autres publications, qui varient entre des chapitres d'ouvrages et des articles de revues, sont nombreuses et abordent pour la plupart la question de la féminisation des noms.

Le concept du genre grammatical en arabe¹, connu couramment sous le nom de "al-taḍkīr wal-ta'nīṭ"² (le masculin et le féminin), occupe une place centrale dans la langue et est l'un des phénomènes linguistiques épineux de son système grammatical. Cela s'explique par l'ambiguïté du sujet et la difficulté de l'analyser de manière exhaustive et concluante. Il semble que les grammairiens arabes aient dérivé l'idée de masculiniser et de féminiser les noms de la masculinité et féminité des créatures. Par conséquent, ils ont limité tous les noms arabes, qu'ils soient animés ou inanimés, concrets ou abstraits, à seulement deux types : "muḍakkar" (masculin) et "mū'annaṭ" (féminin). « Si l'on observe le phénomène du masculin et du féminin en langue arabe à travers les ouvrages de grammaire et de morphologie, on constate que la plupart des noms arabes relèvent de la catégorisation masculin et féminin. Cela indique que Tout relève de deux genres, soit masculin soit féminin, ni plus ni moins. C'est une règle reconnue dans toutes les langues sémitiques, et nous n'en connaissons aucune exception. Même la troisième catégorie (neutre) était considérée par les langues sémitiques comme masculin ou féminin » (nous traduisons³) (Damhuri et Bahri, 2018 : 132).

Les linguistes arabes, anciens et modernes, ont accordé une attention particulière à ce phénomène, n'étant pas moins important que celui des désinences ou de la grammaire. Abū Bakr Ibn Al-Anbārī (1981 : 51) déclare au début de son ouvrage *Al-muḍakkar wal- mū'annaṭ* (*Le masculin et le féminin*) : « Sachez qu'une compréhension complète de la grammaire et de la syntaxe désinentielle implique la connaissance du masculin et du féminin : quiconque masculinise un féminin ou féminise un masculin, la faute est la sienne, tout comme celui qui décline à l'accusatif un nominatif, au génitif un accusatif, ou à l'accusatif un génitif » (nous

¹ Nous suivons le système de translittération fondé sur la norme DIN-31635, mieux connu sous le nom de « translittération Arabica ».

² Il est à noter que le mot genre ou "ḡins" ("جنس") en arabe est utilisé pour désigner indifféremment le genre naturel (sexe) et le genre grammatical. Raison pour laquelle beaucoup de linguistes préfèrent utiliser les deux termes "muḍakkar" (masculin) et "mū'annaṭ" (féminin).

³ "إذا لاحظنا ظاهرة التذكير والتأنيث في اللغة العربية من خلال كتب النحو والصرف، فإننا نجد أن أكثر الأسماء في اللغة العربية تدخل تحت التقسيم إلى مذكر ومؤنث. وهذا يدل على أن الكلّ جنسان، مذكر ومؤنث، لا أكثر ولا أقل. وهي قاعدة مقررة في اللغات السامية عامة، ولا نعرف خروج على هذه القاعدة المطردة من أيّ من اللغات السامية الأخرى، وحتى ذلك القسم الثالث (الخنثى) تعاملت معه اللغة السامية معاملة المذكر والمؤنث".



traduisons¹). Bien que les premières grammaires arabes ne comportent pas de chapitre sur les formes masculines et féminines – ni l'ouvrage de Sībawayh² ni celui d'Al-Mubarrad³ –, de nombreux autres grammairiens ont étudié ce fait linguistique dans leurs ouvrages et lui ont même consacré des volumes entiers, comme Abū Bakr ibn Al-Anbārī, Al-Farra', Abī 'ubayd Al-Qāsim ibn Salām, Abī ḥātim Al-Sijistānī, Al-Zajjaj, Ibn Khalawayh, Ibn Jinnī, etc. Al-Zamaḥṣārī, dans son ouvrage *Al-Mufaṣṣal* qui est le plus ancien des livres de grammaire dont nous disposons, inclut un chapitre sur le masculin et le féminin.

Le phénomène du masculin et du féminin en arabe « est ambigu pour diverses raisons, notamment le lien entre féminin et masculin d'une part, l'origine et l'histoire de la langue d'autre part, sujet dont nous ignorons les détails en raison de la disparition d'une grande partie de la langue première dont les origines ont été perdues. Une autre raison réside dans la catégorisation du genre dans la langue en seulement deux groupes et dans la répartition des notions concrètes et abstraites entre ces deux groupes. Le masculin et le féminin sont liés au genre naturel, qui est un indice palpable, et l'absence de cet indice a entraîné une ambiguïté dans la répartition et la classification » (nous traduisons⁴) (Albar, 2021 : 4). Quant aux dictionnaires arabes, les indications du genre nominal sont citées de manière non systématique comme dans *Lisān al-'arab* et *Al-mu'ğam al-wasīl*.

Selon Tucker, Lambert et Rigault (1977 : 47), les noms en français « sont inégalement répartis entre les deux genres : 61 % sont masculins et 39 % sont féminins » (nous traduisons⁵). Granfeldt (2003 : 178) abonde dans le même sens, précisant qu'à peu près 70% des noms français sont masculins. Si le masculin l'emporte sur le féminin en français, la question de la prédominance du masculin sur le féminin n'existe pas dans le discours grammatical arabe et n'est qu'une invention de grammairiens influencés par des éléments extralinguistiques, ignorant l'idée générale selon laquelle le masculin et le féminin sont égaux, et qu'aucun n'est supérieur à l'autre. Bien que les Arabes fassent prévaloir le masculin au détriment du féminin dans leur vie sociale, nous ne pouvons pas conclure avec certitude que le masculin domine linguistiquement le féminin avec une fréquence supérieure de mots⁶.

Y a-t-il une logique derrière l'attribution d'un genre masculin ou féminin aux noms⁷ ? Comment les Français et les Arabes ont-ils choisi le genre de chaque nom ? D'où viennent ces choix ? Comment ont-ils découvert la nécessité d'un système de genre grammatical ? Et

¹ "اعلم أن من تمام معرفة النحو والإعراب معرفة المذكر والمؤنث : من ذكر مؤنثاً ، أو أنث مذكراً كان العيب لازماً له كزومه من نصب مرفوعاً ، أو خفض منصوباً ، أو نصب مخفوضاً "

² Son livre *Al-kūṭāb (Le Livre)* est une référence incontestable en grammaire arabe.

³ Il était l'un des plus grands érudits de son temps en matière de langue, de poésie et de grammaire avec son fameux ouvrage *Al-Muqtaḍab* sur la grammaire arabe, considéré comme la deuxième encyclopédie grammaticale après *Le Livre* de Sibawayh.

⁴ تقتزن ظاهرة التذكير والتأنيث بالغموض لأسباب مختلفة منه ارتباط التأنيث والتذكير بنشأة اللغة والتاريخ اللغوي وهو أمر نجهل تفاصيله بسبب انقراض كثير من اللغة الأولى التي اندثرت أصولها وهناك سبب آخر هو تقسيم الجنس في اللغة إلى قسمين فحسب وتوزيع المحسوسات والمجردات إلى هذين الصنفين فالمذكر والمؤنث ارتباطاً بالجنس الطبيعي وهو قرينة محسوسة وانتفاء هذه القرينة أدى إلى غموض في التوزيع والتصنيف

⁵ "Nouns are distributed unequally between the two genders: 61% are masculine and 39% are feminine" (Tucker et al., 1977, p. 47)

⁶ L'arabe est structurellement plus genré car le marquage imprègne davantage de catégories grammaticales : le verbe est genré, le duel est également genré, ainsi que les suffixes quasi systématiques pour transformer un nom masculin en féminin.

⁷ Pourquoi « lune » est féminin alors que « soleil » est masculin en français ? Pourquoi en revanche « šams » (soleil) est féminin alors que « qamar » (lune) est masculin en arabe ?



quel intérêt pour la langue ? L'existence de la catégorie linguistique dite "genre grammatical" est-elle liée à une réalité extralinguistique et/ou à une logique rationnelle ? En fait, la modalité à travers laquelle le genre est représenté dans le système linguistique des langues en général n'est pas évidente : rien dans la réalité ne justifie que *lune* soit féminin et *soleil* masculin ou l'inverse. La répartition des genres est souvent arbitraire (sauf pour les noms dont le signifié est ostensiblement lié à la masculinité ou à la féminité), variant selon les langues et dépendant essentiellement de la tradition et de l'usage. Au dire de Meillet (1921), le genre grammatical est l'une des catégories grammaticales les moins logiques et les plus inattendues, la distinction des noms entre masculins et féminins étant totalement dénuée de sens. Riegel et al. (2011 : 172), dans la *Grammaire méthodique du français*, affirment que « les noms dénotant des référents non animés ont un genre arbitraire, masculin (*le sable*) ou féminin (*la table*) ». Ces citations reprennent l'affirmation d'Aristote selon laquelle la différence sexuelle ne serait ni genre ni espèce, mais seulement "accident" (Cf. Violo, 1987 : 22). Aujourd'hui, il est encore communément admis que le genre grammatical est plutôt immotivé et n'est pas une catégorie statique : par exemple un nom comme "doute" était initialement féminin, puis, à partir du XVI^e siècle, son genre a commencé à fluctuer pour devenir masculin au début du XVII^e siècle. Toutefois, ce caractère arbitraire du genre en français a été remis en question par Bidot (1925), par Mel'cuk (1958) et, plus récemment, par Tucker, Lambert et Rigault (1977). « Si aujourd'hui le genre n'est que la survivance d'une forme irrationnelle à laquelle ne correspond plus aucun sémantisme, à l'origine, celle-ci doit cependant avoir été motivée par un concept, par une connexion, d'exigence classificatoire » (Violo, 1987 : 21).

Le genre grammatical constitue donc une étape nécessaire dans la description des langues. En outre, une réflexion contrastive paraît indispensable à l'obtention d'un éclairage encore inédit sur cette question et sur la solution – similaire ou différente – apportée par chaque communauté linguistique dans chaque système envisagé. C'est ce double examen intralinguistique et interlinguistique qui nous permettrait de formuler quelques hypothèses, d'entrevoir les différences potentielles entre les deux langues, mais surtout de mettre en évidence l'intérêt d'élargir la perspective d'analyse dans l'apprentissage et la description des langues.

3. Corpus et méthodologie

Afin de valider notre hypothèse sur l'expression du genre en français et en arabe et l'éventuelle hégémonie masculine, nous avons privilégié une approche descriptivo-analytique qui s'allie à la comparaison interlinguale. Cette approche qualitative est fondée sur l'analyse d'exemples illustratifs prototypiques et de cas limites. Ce choix méthodologique se justifie par notre volonté de décrire les mécanismes structurels de l'attribution du genre en français et en arabe, plutôt que d'en recenser les fréquences d'usage. Comme le veut la tradition en linguistique contrastive, l'exemple illustratif permet ici d'isoler les mécanismes d'attribution du genre (lexicales, morphologiques, syntaxiques et sémantiques) de tester la validité de ces règles et de mettre en évidence les divergences systémiques entre les deux langues à travers des tests de grammaticalité. Chaque exemple a été soumis à une grille d'analyse ciblant quatre variables clés : les occurrences du masculin et du féminin nominaux, les occurrences du masculin générique, les différentes stratégies de visibilité¹ et les contraintes flexionnelles et dérivationnelles.

¹ Types d'accord, termes épiciques, présence de formes inclusives, identification des doublets, etc.



En comparant les deux langues, nous serons en mesure d'identifier d'abord les différents marquages du genre, ensuite de déterminer si l'arabe est linguistiquement et/ou sémantiquement "plus" genré que le français ou si leurs performances convergent vers un usage androcentré similaire.

4. Les mécanismes d'attribution du genre grammatical en français et en arabe

Comme nous l'avons précisé, de nombreuses études ont déjà été effectuées dans le domaine du genre grammatical en français, soulignant principalement la complexité de la question. Tucker et *al.* (1977) ont précisé que le taux des noms soumis à des règles d'attribution de genre est très élevé : des règles sémantiques, morphologiques, et même phonologiques. Cela a amené Corbett (1991 : 61) à conclure que « le français, souvent cité comme un cas pour prouver que le genre est irrationnel, possède un système de règles d'attribution de genre » (nous traduisons¹). Par ailleurs, bien que la distinction entre masculin et féminin en arabe puisse sembler évidente à première vue, liée principalement au sexe biologique des organismes vivants, cette langue présente un système très complexe et très profond.

Selon Desrochers et *al.* (1989), deux classes d'indices peuvent potentiellement influencer l'identification du genre : soit les caractéristiques structurelles du signifiant, soit les caractéristiques sémantiques du signifié. En effet, nous pouvons confirmer que la bicatégorisation qui est en jeu (masculin/féminin) dans le classement des substantifs par le genre induit une multitude d'opérations et de variations de marques (lexicales, morphologiques, orthographico-phonétiques et sémantiques) qui s'articulent selon diverses techniques.

3.1. La variation lexicale

L'attribution du genre est une question principalement lexicale. Elle peut conduire à une variété lexicale, où pour une même notion donnée il existe un vocable différent pour le masculin et le féminin : mâle/femelle, homme/femme, fille/garçon, père/mère, frère/sœur, taureau/vache, coq/poule, etc. Le genre se trouve donc principalement appliqué aux animés sexués (humains et animaux) et constitue une propriété inhérente aux unités lexicales : aucune déclinaison particulière (affixe flexionnel ou dérivationnel) n'indique le genre du nom.

Une analyse des langues sémitiques indique que les anciens Sémites distinguaient les genres masculin et féminin dans la langue, non pas par la grammaire, mais par l'utilisation d'un lexème pour le masculin et d'un autre, d'origine différente, pour le féminin. La langue arabe, pour indiquer le genre des mots, utilise également cette possibilité lexicale. Sous la catégorisation masculin/féminin figure une sous-catégorie, celle du masculin ou féminin réel "al-ḥaqīqī"² qu'il soit ou non accompagné d'une marque de féminisation³. « Par exemple, on parle de "masculin" naturel (ou réel) quand un mot, comme *rajul* ("homme"), réfère à un humain de sexe masculin, ou à un animal mâle comme *ṭawr* ("taureau"). Ce qui est aussi le

¹ "French often quoted as a case for proving that gender is irrational, has a system of gender assignment rules".

² Par opposition au masculin ou féminin métaphorique "al-mağāzī".

³ L'arabe ne juge toujours pas nécessaire d'associer une marque du féminin pour désigner une personne ou un animal de sexe féminin.



cas pour le féminin naturel (ou réel) comme pour le mot *imra'a* ("femme"), qui renvoie à un référent de sexe féminin. Cette classe de féminin réel est valable pour les noms renvoyant à des animaux femelles » (Mansour, 2019 : 177). Ainsi, "garçon" ou *walad* seront de genre masculin et "vache" ou *baqara* de genre féminin. Dans ce modèle, la langue traite le mâle et la femelle comme deux concepts distincts plutôt que comme deux variantes d'un même concept. Selon cette théorie, les langues française et arabe fonctionnent par création d'unités lexicales, et non par ajout d'attachement phonétique ou morphologique. Le changement total du lexème indique que le signifié occupe une place beaucoup plus importante que le signifiant. Comme les grammairiens arabes craignaient que les mots de la langue ne deviennent trop nombreux, ils ont opté *a posteriori* pour le procédé morphologique en annexant un affixe pour différencier les deux genres¹.

	Créations de lexèmes	Ajout d'affixes
Français	+	-
Arabe	+	-

Table 1 : Comparaison au niveau lexical Fr vs Ar

3.2. La variation phonologique

Attribuer le genre masculin ou féminin à un nom dépend en français de quelques indices phonologiques. De fait, des linguistes ont démontré qu'il existe une forte corrélation entre certains sons finaux de noms et le genre. Tucker et al. (1977 : 62) indiquent dans leur ouvrage *The French Speaker's Skill with Grammatical Gender : An Example of Rule-Governed Behavior*² que les propriétés phonologiques des noms permettent des généralisations considérables en français. Corbett (1991 : 61) va dans le même sens en affirmant que le genre des noms simples dépend de leur forme phonologique. Les prédicteurs phoniques du genre masculin incluent principalement les phonèmes vocaliques, tandis que les prédicteurs phoniques du genre féminin incluent uniquement les phonèmes consonantiques. En calculant la proportion de noms masculins et féminins, ils ont ainsi établi un taux de fiabilité par phonème final en tant qu'indice du genre. Par exemple, les noms se terminant par /sjõ/ et /z/ sont féminins (99,8 % et 90% respectivement) et ceux se terminant par /ẽ/ et /œ/ sont plutôt masculins (99% et 100%). À notre sens, ces règles sont probabilistes, certaines étant plus fiables que d'autres. La question des indices phonologiques pour l'attribution du genre continue à faire l'objet de controverses. De plus, la séparation des indices formels en indices morphologiques et phonologiques n'est pas toujours claire.

En outre, en français, la marque du féminin (souvent le e muet à l'écrit) a pour fonction phonologique de réveiller une consonne finale qui est muette au masculin (gris /gʁi/ vs grise /gʁiz/) ou entraîne une dénasalisation de la voyelle précédente (bon /bõ/ vs bonne /bõn/).

Par ailleurs, en arabe, pour distinguer phoniquement le masculin du féminin, les linguistes arabes ont énoncé trois indices pour le genre féminin : *altā'* et sa variante *alhā'* prononcées /at/ en milieu de phrase ou /ah/ en fin de phrase ou avant une pause (et son

¹ Voir infra (variation morphologique).

² *La compétence du locuteur français en matière de genre grammatical : un exemple de comportement régi par des règles.*



pluriel /-āt/), *al-alif al-maqṣūra(t)* prononcée /ā/ et *al-alif al-mamdūda(t)* prononcée /ā'/¹. D'autres ajouts phonétiques sont attestés dans quelques dialectes arabes pour indiquer la voyelle féminine². Ce critère est fiable en arabe, puisque dans plus de 80% des cas, ces terminaisons phoniques clôturent des substantifs féminins.

	Indices phoniques			Fiabilité
	Visibilité à l'oral	Réactivation de la consonne finale ou dénasalisation	Suffixation phonique	
Français	±	+	-	±
Arabe	+	-	+	+

Table 2 : Comparaison d'indices phoniques Fr vs Ar

3.3. La variation morphologique

La catégorisation de genre au sein du système linguistique des langues passe pour la plupart du temps par l'ajout de morphèmes suffixés. « Le genre morphologique désigne la répartition des noms substantifs dans des classes dont les membres ont en commun des caractéristiques formelles » (Grinshpun et Szlamowicz, 2021 : 3). Les marqueurs morphologiques de genre sont utilisés dans diverses langues pour en façonner l'usage ainsi que les différentes perceptions socioculturelles. Ces marqueurs varient considérablement d'une langue à l'autre, reflétant les règles et structures grammaticales propres à chacune d'elle. Pour l'arabe, « le nom se répartit en masculin et féminin. Le masculin est dépourvu d'une marque du féminin, verbalement ou métaphoriquement, et il est à l'origine du féminin. Le féminin est le nom qui contient une marque féminine, verbalement ou métaphoriquement » (nous traduisons³) (Albar, 2021 : 6). Ainsi seul un mot féminin est-il morphologiquement marqué. Les linguistes arabes défendent cette règle, arguant qu'elle n'est pas liée à la prédominance linguistique masculine, mais plutôt à une stratégie simpliste, commune à la plupart des langues. Les féminins morphologiquement marqués sont connus sous le nom de *mū'āl lafzī* (féminin verbalement marqué).

3.3.1. Le genre marqué par affixation

La variation flexionnelle se fait généralement en français par l'ajout d'un -e final à une base masculine (voisin/voisine ; étudiant/étudiante ; ami/amie), avec parfois redoublement de la consonne finale (lion/lionne ; citoyen/citoyenne) ou légère modification de la flexion (veuf/veuve ; boulanger/boulangère ; époux/épouse). Cette adjonction flexionnelle permet à la consonne finale, le cas échéant, de se faire entendre. Il en va de même pour l'arabe dont la marque la plus fréquente du féminin est -a(t), connue sous le nom de *al-tā' al-marbūṭa(t)* (*tā' lié*) qui s'adjoint à la fin des mots (*sayyid/sayyida(t)* ; *ṭalib/ṭaliba(t)*). Son pluriel -āt est

¹ Nous en parlerons plus en détails dans la partie concernant le côté morphologique.

² Nous nous limitons à l'ASM (arabe standard moderne), les dialectes présentant des variations importantes.

³ ينقسم الاسم في العربية إلى مذكر ومؤنث فالمذكر ما كان خاليا من علامة تانيث لفظا وتقديرا وهو أصل للمؤنث والمؤنث : ما اشتمل على علامة تانيث لفظا أو تقديرا



également l'un des morphèmes du féminin les plus fréquents (*sayyidāt* ; *ṭalibāt*)¹. Une autre flexion, *tā' al-ta'nī* ou *al-tā' al-mamdūda(t)* (*tā' du féminin* ou *tā' allongée*), s'ajoute comme affixe flexionnel dans de nombreux substantifs comme *bint* (fille), *uḥt* (sœur), etc. Deux autres morphèmes affixés marquent des noms féminins : *al-alif al-maqṣūra* (ā) et *alif al-ta'nī al-mamdūda(t)* (ā'). Au dire de Ibn al-Anbārī (1981 : 189) : « Sachez que les Arabes ajoutent *al-alif al-maqṣūra* aux noms et aux adjectifs pour indiquer le féminin » (nous traduisons²). A titre d'exemples : *buṣrā* (bonne nouvelle), *da'wā* (demande juridique), *dikrā* (souvenir). *Alif al-ta'nī al-mamdūda(t)* apparaît également dans de nombreux noms féminins comme *ṣaḥarā'* (désert), *samā'* (ciel).

Il est à noter que le -e final de certains noms français fait partie intégrante du lexème nominal sans être un indice de genre (un arbre ; un anniversaire ; un crime). Il en est de même pour l'arabe où quelques noms de genre masculin peuvent bien se terminer par les flexions susmentionnées³ : *dā'īya(t)* (داعية) ; *fatā* (فتى) ; *du'ā'* (دعاء). De surcroît, certains noms pluriels, quoique rares, ont *al-ta' al-marbūṭa(t)*, *al-alif al-maqṣūra(t)* ou *al-alif al-mamdūda(t)* comme terminaisons sans pour autant que ces ajouts n'indiquent le féminin : *qatala(t)* (tueurs), *ḡarḥā* (blessés), *'anbiyā'* (prophètes).

Outre les flexions, le français possède des morphèmes dérivationnels qui permettent d'indiquer le genre grammatical. Ces suffixes nominaux peuvent être des prédicteurs fiables du genre : -eur/-euse ou -rice (chanteur/chanteuse ; acteur/actrice). Lyster (2006), dans son article intitulé « Predictability in French gender attribution : a corpus analysis »⁴, analyse un corpus de 9961 noms communs de la version numérique du dictionnaire *Le Robert Junior Illustré* (1999). Les résultats révèlent que 81% de tous les noms féminins et 80% de tous les noms masculins du corpus constitué sont régis par des règles avec des terminaisons qui prédisent systématiquement leur genre. Sont considérés comme des suffixes du féminin les morphèmes -tion (apparition), -ée (dictée), -té (qualité), -aille (bataille), -esse (princesse), -ette (fillette), -ie (partie), -ise (sottise), -ère (cuillère), -itude (exactitude), -ine (tartine) pour ne citer que les plus connus. En revanche, les suffixes -age (atterrissage), -ment (sentiment), -ège (sacrilège), -et (jouet), -isme (socialisme), -asme (enthousiasme), -oir (miroir), etc. sont des morphèmes du masculin. Reste une catégorie ambiguë où la terminaison du nom n'est pas un élément déterminatif du genre grammatical.

Si, en français, -age marque un nom masculin et -tion un féminin, il n'existe pas de telles correspondances en arabe. Il n'y a aucun morphème dérivationnel explicite du féminin. Par conséquent, un locuteur arabophone doit entendre ou lire le nom avec ses éléments satellites (adjectifs, pronoms et/ou verbes) pour en déterminer le genre⁵.

3.3.2. Le genre des mots composés

Le genre des noms composés français est déterminé par la structure des mots. En règle générale, c'est le nom qui en précise le genre (un grand-père vs une grand-mère). Si les deux mots sont des substantifs, c'est le premier qui régit l'accord (un bateau-mouche). Toutefois,

¹ Il est à noter que pour les noms inanimés pluriels, le féminin perd sa marque flexionnelle de féminité : *waraqā* (papier) (sing) *waraq* (papiers).

² " اعلم أن العرب تزيد الألف المقصورة في الأسماء و النعوت للتأنيث "

³ *al-ta' al-marbūṭa(t)*, *al-alif al-maqṣūra(t)* et *al-alif al-mamdūda(t)*.

⁴ « Prévisibilité dans l'attribution du genre en français : une analyse de corpus ».

⁵ Voir section variation syntaxique.



le nom féminin cède son genre en faveur du masculin lorsqu'il est associé à un verbe (un portefeuille, un ouvre-boîte, un brise-glace). Quant à l'arabe, la structure et les règles de formation des mots composés sont différentes du français et profondément ancrées dans la syntaxe et la morphologie de la langue. « Les grammairiens [arabes] répètent et soulignent à propos de la composition : elle est contraire à la règle, puisque la règle canonique est les mots simples. Par conséquent, un mot ne peut être considéré comme composé sans preuve concluante » (nous traduisons¹) (Al-ḥamīdī, 2005 : 243). À titre d'exemples, les Arabes utilisent des combinaisons comme "ṣabāḥ masā'" (matin et soir), "yawma yawma" (jour après jour), "ḥīna ḥīna" (chaque instant). Le genre de ces mots composés est celui des noms constitutifs, les deux lexèmes étant généralement de même genre. Notons qu'en arabe la composition concerne seulement les noms et les particules et non pas les verbes (Cf., Al-ḥamīdī, 2005 : 244).

	Flexion			Dérivation		Composition	
	Ajout d'affixes f.	Nombre d'affixes f.	Fiabilité	Ajout de suffixes	Fiabilité	Fréquence	Fiabilité des règles
Fr	+	1 (et variantes)	±	+	+	+	+
Ar	+	5	+	-	-	-	+

Table 3 : Comparaison d'indices morphologiques Fr vs Ar

3.4. La variation syntaxique

La complexité de la question du genre se répercute sur l'ensemble du système grammatical. Pour l'expliquer, il ne faut donc pas se fier uniquement aux marqueurs morphologiques ; la représentation distributionnelle et les informations issues du contexte syntaxique y jouent un rôle primordial. En fait, « la grammaire française articule la notion de "genre" autour de la catégorie nominale et des autres constituants de la phrase qui lui sont annexés et/ou avec lesquels elle entretient des relations morphosyntaxiques » (Yao, 2023 :2). Le genre grammatical correspond à « un ensemble de structures linguistiques propres à la langue, permettant son fonctionnement et qui se manifestent par une chaîne d'accord ou encore par l'utilisation d'un déterminant (Det) du nom (N), élément antéposé par rapport au nom, également appelé *spécifieur* du nom en grammaire distributionnelle, indispensable à la référence du nom et qui constitue avec lui le syntagme nominal minimal » (Nombalier, 2020 : 17-18). Comme la forme de certains noms ne permet pas d'identifier s'ils sont masculins ou féminins ("crime" pourrait être l'un ou l'autre), c'est donc parfois uniquement par les règles d'accord que le genre est révélé, c'est-à-dire par différenciation syntaxique. Ainsi, le déterminant *un* dans "*un crime*" indique que le mot est bien masculin. La plupart des déterminants en français ont un genre marqué au féminin². La reprise pronominale suivra

¹ "وأشير هنا إلى ما يكرّره النحاة ويُؤكّدونه بشأن التركيب، وهو أنّه خلاف الأصل؛ إذ الأصل في الكلمات الإفراد؛ لذا لا يُحكم على كلمة بالتركيب ما لم يُوجد دليل قاطع على ذلك".

² Les articles définis et indéfinis, les déterminants démonstratifs, possessifs, indéfinis, interrogatifs, sauf quelques exceptions comme certains articles et déterminants du pluriel : *les, des, mes, ses*, qui ne marquent pas le genre, ainsi que l'élision du -e ou du -a de l'article devant un nom commençant par une voyelle ou un h muet.



également le genre du nom en remplaçant, totalement ou en partie, le substantif par un pronom de même genre (il, elle, ils, elles).

Les règles peuvent varier nettement en fonction des langues. De fait, l'impact du genre en arabe ne se limite pas à déterminer l'identité lexicale du substantif mais constitue un pilier fondamental de la construction d'une phrase arabe correcte en imposant des règles strictes d'accord entre les différentes parties du discours : le sujet nominal et le prédicat, le sujet et le verbe, l'adjectif et le nom. Selon Albar (2021 : 8-9), « le genre grammatical a une influence évidente sur la structure de la phrase, et à travers l'unité morphologique unique, nous pouvons déduire la relation du mot à ce qui lui est adjacent. Le genre du nom a un impact sur la syntaxe dans certaines langues, comme l'arabe, où masculin et féminin se font voir dans le sujet, l'adjectif, le nombre, les déterminants démonstratifs, les pronoms relatifs et les pronoms » (nous traduisons¹). Ainsi, si l'article défini "al" qui préfixe les noms ne marque pas le genre, les déterminants démonstratifs (*hazā/hazihi*), les pronoms relatifs (*allazī/allatī*) et les pronoms personnels (*anta/anti*, *huwa/hiya*, *antum/antunna*, *hum/hunna*) indiquent ostensiblement le genre grammatical. De surcroît, les différentes formes verbales (surtout les 2ème et 3ème personnes) reflètent la distinction entre masculin et féminin.

Il est à noter qu'il existe en français des mots épicènes : il s'agit d'unités lexicales qui ont les mêmes signifiant et signifié au masculin et au féminin (élève, pianiste, dentiste, fonctionnaire, secrétaire, touriste, etc.). Pour les masculiniser ou les féminiser, il s'agit d'y antéposer une détermination. Il en va de même en arabe où certains noms sont utilisés au masculin comme au féminin et sont appelés « noms communs » : *'insān* (homme ou humain), *šahṣ* (personne), *zawḡ* (mari/épouse), *faras* (cheval/jument). Le genre grammatical de ces mots est déterminé par le contexte ou par l'utilisation d'adjectifs ou de verbes.

Les adjectifs qui dépendent des noms seront également accordés en conséquence. Quel que soit leur positionnement au sein du groupe nominal (antéposés ou postposés), ils s'accordent en genre avec le nom : *un grand salon* vs *une grande maison*. La question devient plus ambiguë lorsque « l'attaque initiale de l'adjectif est vide et si cet adjectif est préposé, étant donné que cela entraîne l'élision du *e* ou *a* du déterminant défini (le ou la) » (Therriault, 2006 : 93). La même règle s'applique en arabe : l'adjectif correspond au nom décrit pour les deux genres dans la plupart des cas : *ṭālib nāḡiḥ/ṭālība(t) nāḡiḥa(t)*. Or, il existe une exception : « avec les noms ayant le trait non humain les accords, au pluriel, se font au féminin singulier » (Larcher, 2002 : 234). Le pluriel des inanimés masculins se trouve donc féminisé : *kutub mufīda(t)* (des livres utiles).

	Accord des éléments satellites du Nom										
	Articles		Déterminants				pronoms		Adjectif	verbes	
	Sing	Plur	Poss	Dém	Inter	Num	Pers	Rel		V	PP
Fr	+	-	±	+	+	-	±	±	+	-	±
Ar	-	-	±	+	+	+	+	+	+		+

Table 4 : Comparaison d'éléments syntaxiques Fr vs Ar

¹ "للجنس اللغوي أثره الواضح في بناء الجملة، وعن طريق الوحدة الصرفية الواحدة نستطيع استنتاج علاقة الكلمة بما يجاورها من الناحية المعنوية ويؤثر جنس الاسم في بناء التراكيب في بعض اللغات مثل اللغة العربية التي ينعكس فيها التذكير والتأنيث على باب الفاعل والنعت والعدد، وأسماء الإشارة، والأسماء الموصولة، والضمائر."



3.5. La variation sémantique

Certaines langues ont des règles d'attribution du genre basées sur la sémantique, le genre des noms étant assignés en fonction de leur sexe naturel ou de leur appartenance à des champs sémantiques particuliers. Ainsi le genre masculin est-il attribué aux noms qui réfèrent aux hommes ou mâles (ex. *garçon, homme, coq, taureau*) et le féminin aux noms qui réfèrent aux femmes ou femelles (ex. *fille, femme, poule, vache*). « Pour une bonne partie des noms caractérisés par le trait [+animé], les caractéristiques sémantiques du signifié sont significatives ; dans ces cas, on observe une correspondance claire entre le sexe du référent et le genre du nom (p. ex. *actrice, père*) » (Rodrigues et Boivin 2022 : 33). Il existe cependant des exceptions à cette règle : "sentinelle" et "baleine" sont assignées au genre féminin, mais désignent un homme et un mammifère marin mâle respectivement. Une "hirondelle" est un nom féminin qui désigne indifféremment mâle et femelle. Même constat pour l'arabe : « est masculin le mot désignant l'élément masculin de l'espèce, est féminin le mot désignant l'élément féminin de l'espèce » (Larcher, 2002 : 231). Néanmoins, il existe un certain nombre de mots spécifiques aux femmes, et donc féminins, sans qu'un marqueur de féminisation ne leur soit annexé. Les mots *ḥāmil* (enceinte) et *murḍī* (femme qui allaite) ne nécessitent pas de marqueur féminin pour indiquer leur genre.

Toutefois, au niveau des réseaux de représentation sémantique, « dans le cas des noms caractérisés par le trait [-animé], la motivation sémantique est absente ou, tout au moins, très opaque » (Rodrigues et Boivin 2022 : 34). Concepts et objets peuvent donc varier en genre : l'attribution du masculin ou du féminin est arbitraire et immotivée (*soleil, fauteuil, travail* vs *lune, mer, chaise*), même si elle peut parfois s'expliquer par l'étymologie. Or, sont attestées des règles de genre qui reposent sur l'association du nom à des champs sémantiques particuliers : les noms d'arbres, les couleurs, les métaux, les langues, les jours, les mois et les saisons sont masculins en français (*un saule, le jaune, le fer, le portugais, le dimanche, le 1^{er} mai, le printemps*), alors que les sciences, les arts et les fruits sont plutôt féminins (*la chimie, la biologie ; la sculpture, la peinture ; la pomme, la poire*). Bien que ces règles sémantiques existent, elles sont peu fiables, la plupart des noms étant assignés arbitrairement à des champs sémantiques.

C'est le cas également en arabe où le problème réside principalement dans les noms [-animés] entourant les humains et les animaux. Ces objets inanimés féminins, qu'ils soient ou non associés à un marqueur, sont des « féminins métaphoriques »¹ : *'arḍ* (terre) et *šams* (soleil) ; *waraqat* (papier), *ṣaḥīfa* (journal) et *šağara* (arbre). Ce féminin métaphorique, s'il n'est pas reconnu à l'oreille, est indiqué par de nombreux signes. Il affecte la structure grammaticale de la phrase puisqu'il modifie les éléments qui lui sont associés : le féminin du pronom auquel il fait référence, la féminisation du verbe, de son prédicat, du pronom démonstratif ou la féminisation de l'adjectif. Tout comme en français, quelques lexèmes de genre féminin sont liés à des champs sémantiques particuliers : les noms de villes et les langues sont généralement féminins (*bārīs*/Paris ; *al-'iṭāliya*(t)/l'italien), ainsi que la plupart des parties ou organes du corps (*'ayn*/œil ; *'uzun*/oreille).

L'un des phénomènes distinctifs de la langue arabe est la présence de mots inanimés qui sont considérés à la fois masculins et féminins : certains utilisent *sikīn* (couteau) comme masculin, tandis que d'autres le considèrent comme féminin. On peut en dire autant de *ṭarīq* (route) qui peut être à la fois masculin et féminin : *ḥazā al-ṭarīq* (ce route) ou *ḥazihi al-ṭarīq*

¹ Féminin métaphorique "al-mağāzī".



(cette route). Il en va de même pour *silāḥ* (arme) et *sūq* (marché). Ce désaccord est ancien et remonte aux différences d'usage des mots entre les tribus arabes et entre les dialectes. Les mots qui admettent à la fois le genre masculin ou féminin sont totalement dépourvus de *tā' marbūṭa(t)* ou tout autre indice de genre. Ce sont non seulement des mots d'origine arabe, mais aussi des mots arabisés, après les avoir soumis aux règles de la morphologie arabe. Ces mots sont en nombre limité. Il ne nous incombe pas de juger la justesse de ce phénomène linguistique, sauf justification lexicale ou décision consensuelle de *Muğama' al-luḡa al-'arabiyya* (L'Académie de la langue arabe), afin d'éviter tout risque d'erreur ou de confusion. « Ces incertitudes face au genre des mots datent de l'institutionnalisation de la grammaire arabe à partir du 8^{ème} siècle. Les traités de grammaire consacrent des chapitres à ce qui peut être à la fois masculin et féminin » (Mansour, 2019 : 182).

En français, certains mots sont utilisés tantôt au féminin, tantôt au masculin, avec le même signifié. Trois mots français sont masculins au singulier et féminins au pluriel : amour, délice et orgue. Quant au mot "gens", le genre n'est pas fixé. La flexion de l'adjectif dépend de sa position par rapport au nom : « les vieilles gens », « les gens vieux ». D'autres mots ont un même signifiant mais un signifié différent (homonymes parfaits) se distinguant principalement par le genre : le poste/la poste ; le tour/la tour ; un espace/une espace ; un mémoire/une mémoire, etc. Dans ce cas, il ne s'agit plus d'une simple variation de genre ; c'est plutôt une polysémie des unités lexicales puisque les dictionnaires les traitent généralement dans des entrées lexicales séparées. Bien que rare, cette homonymie existe également en arabe : « pour le mot *batn*, "un ou une ventre", les grammairiens notent son emploi double mais précisent qu'il s'agit dans ce cas d'un changement de sens : il a le sens de "ventre" s'il est masculin, et celui de "tribu" s'il est féminin. » (Mansour, 2019 : 181). Il en va de même pour le mot *qamīṣ* : il signifie "vêtement" au masculin alors qu'il désigne "un bouclier" au féminin. Toutefois, le mot paraîtra dans la même entrée lexicale du dictionnaire arabe et non dans deux entrées différentes.

	Noms [+animés]	Noms [- animés]		Noms épiciens	Noms polysémique
	Genre attribué selon le sexe	Genre arbitraire	Genre attribué selon des champs sémantiques		
Fr	+	+	+	+	+
Ar	+	+	±	+	±

Table 5 : Comparaison d'éléments sémantiques Fr vs Ar

4. Masculiniser ou féminiser ? Vers une neutralisation du genre

Existe-t-il en français un genre neutre ? Selon le dictionnaire de l'Académie française, « *le genre neutre* ou, subst., *le neutre*, par distinction avec le genre masculin et le genre féminin (voir *Genre*). *Nom, pronom neutre. Le grec, le latin, l'allemand, le russe comportent un neutre. En français, le masculin fait souvent office de neutre et est appelé alors « genre non marqué »*¹. Michel (2016 : 139) donne les raisons qui fondent l'argumentaire de l'Académie française : « Pour désigner les qualités communes aux deux sexes, il a fallu qu'à

¹ <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9N0368>



l'un des deux genres soit conférée une valeur générique afin qu'il puisse neutraliser la différence entre les sexes. L'héritage latin a opté pour le masculin. » (Académie, 2014) [...] Ainsi le "masculin-neutre", en endossant un des rôles supposément attribués au neutre latin, est validé comme forme hyperonymique.

Comme nous l'avons mentionné, il existe des mots qui s'utilisent tant au masculin qu'au féminin, le nom lui-même n'ayant qu'une seule forme dite épïcène : "adulte", "élève", "collègue", "enfant", "psychologue", "bibliothécaire", "médecin", etc. Dans ce cas, la variation entre formes masculines et féminines se trouve neutralisée au profit d'un seul signifiant non différencié. Il existe toutefois une tendance de féminisation de certains noms de professions : par adjonction d'un -e final aux substantifs se terminant par une consonne ou une voyelle (une "députée", une "consule", une "professeure") ou par ajout du suffixe -euse pour les noms avec -eur (une "contrôleuse") (Cf. Paveau, 2002 : 126). Pour faire face au masculin générique, d'autres stratégies sont mises en œuvre : faire figurer les doublets c'est-à-dire la forme féminine à côté de celle masculine (on recrute *un professeur* ou *une professeure*), devancer le nom de profession par Madame (Madame le Préfet), ou utiliser des signes typographiques comme les traits d'union, les parenthèses ou le point médian (mes ami-e-s ; mes ami(e)s ; mes ami.e.s). Notons néanmoins que certains mots féminins sont utilisés indifféremment pour désigner les deux genres : une "victime", une "souris", une "personne". Inversement, certains mots masculins non marqués sont utilisés pour désigner soit les deux genres (un "mannequin"), soit exclusivement le féminin (un "laideron").

Aucun nom français n'a donc un genre grammatical neutre. Il en est de même pour l'arabe où tous les noms sont genrés. Il s'ensuit que les formes grammaticales masculines sont utilisées de manière spécifique pour désigner les hommes, mais aussi de manière générique pour désigner un groupe mixte composé de femmes et d'hommes, faisant fonctionnellement de ce "masculin" un neutre par défaut. Selon Sibawayh (1988 : 241), tous les objets sont originellement masculins et deviennent ensuite spécifiques (masculin ou féminin), le masculin est donc établi en premier. Il s'ensuit qu'il n'a pas besoin de marque. Notons que tous les noms de professions ont en arabe leur forme masculine et féminine (*mu'alim* vs *mu'alima(t)*).

Or, certains noms arabes, marqués morphologiquement par un indice du féminin, peuvent désigner l'un ou l'autre genre : *namla(t)* (fourmi) et *bayḍa(t)* (œuf) renvoient au masculin comme au féminin. De même, certains substantifs affixés par la marque du féminin renvoient plutôt au masculin : *ḥalīfa(t)* (calife) ; *tāḡiya(t)* (tyran). En outre, pour les noms masculins ayant le trait inanimé, les accords au pluriel se font au féminin singulier (*muḡalad/muḡaladāt*)¹.

Ainsi, en français comme en arabe, le masculin peut avoir une valeur générique, étant une forme non marquée ou neutralisée. Néanmoins, cette question de l'utilisation générique du masculin continue à susciter un grand débat et est fortement contestée par les féministes. Si Abbou (2011) envisage le langage comme un site de lutte politique où l'innovation morphosyntaxique (comme le point médian) sert d'outil de visibilité, cette position gagne à être mise en tension avec les résultats de la linguistique de corpus. En effet, l'analyse de grands volumes de données textuelles² révèle un décalage entre l'adhésion idéologique et la "résistance" des structures langagières automatisées. Là où Elmiger (2008) démontre un lien de causalité entre genre grammatical et biais cognitifs, une approche sociolinguistique

¹ Volume d'un livre/volumes.

² Ex: rapports administratifs 2020-2024.



critique permet d'aller plus loin : il ne s'agit pas seulement d'un problème de perception, mais d'une économie du pouvoir. L'enjeu n'est plus seulement de savoir si le masculin "évoque" des hommes, mais de comprendre comment la norme linguistique est mobilisée pour maintenir une hégémonie symbolique.

Conclusion

Dans le présent travail, nous avons proposé une analyse systématique et exhaustive de l'attribution du genre grammatical en français et en arabe. Nous avons passé en revue la notion dans les deux langues et comment elles expriment structurellement et sémantiquement le genre. Malgré la complexité du phénomène qui n'est soumis à aucune règle affichée, nous avons pu aboutir à de maintes constatations. Les deux langues sont bien à marquage genré, quoique chacune adopte des procédés d'attribution (lexical, phonétique, morphologique, syntaxique et sémantique) qui lui sont propres. L'assignation du genre peut être prédite pour une grande partie des noms français et arabes, mais cela implique une interaction complexe de facteurs sémantiques, morphosyntaxiques et phonologiques, plus ou moins fiables selon les cas.

Pour répondre à l'hypothèse de départ, si l'arabe est moins ou plus genré que le français, la réponse sera oui : l'arabe est structurellement plus saturé par le genre que le français. Réputée à dominante masculine, la langue arabe l'est beaucoup moins que le français. Si le masculin est considéré comme le genre "par défaut" ou "non marqué" (*al-asl*), l'utiliser pour un groupe mixte comme forme "neutralisée" se fait non pas par "supériorité" biologique, mais pour des raisons dont l'économie linguistique ou la tendance à la simplification ou à la facilité¹, omniprésente dans de nombreux autres phénomènes linguistiques. Le Français est-il "plus" politisé ? Oui, sémantiquement. La prédominance du masculin dans la langue française n'est pas un fait aléatoire, mais la conséquence d'éléments extralinguistiques, principalement d'ordre politique, historique et social et qui s'est progressivement enraciné dans les usages depuis le XVII^e siècle.

Le débat sur l'écriture inclusive est extrêmement vif en France car la langue est perçue comme un outil de pouvoir institutionnel. En arabe, bien que des mouvements féministes interrogent ces structures, la langue est souvent perçue comme un héritage sacré ou classique, ce qui rend la modification des structures grammaticales plus complexe. La performance linguistique des deux langues est similaire dans leur finalité (invisibilisation du féminin dans le pluriel collectif), mais l'arabe est plus contraignant structurellement. Le français offre techniquement plus d'espaces de "neutralité", mais il est actuellement le théâtre d'une lutte sociale plus intense pour déconstruire cette hégémonie masculine via la féminisation des noms et l'écriture inclusive.

Pour l'une ou l'autre langue, il s'agit de rétablir une langue plus équilibrée en acceptant des propositions inclusivistes et de les insérer graduellement dans les pratiques des locuteurs.

¹ Le masculin est la racine la plus simple.



Bibliographie

- Abeillé, A., 2020, « La plupart des langues du monde ne possèdent pas de genre grammatical », Propos recueillis par Martin des Brest, 26/02/2020 ; <https://fr.babel.com/fr/magazine/entretien-avec-anne-abeille> (consulté le 8/8/2025).
- Abbou, J., 2011, *Le genre entre langue et discours : Étude sociolinguistique du militantisme féministe à Montréal*, Thèse de doctorat, Université de Provence - Aix-Marseille I.
- Albar, E., 2021, « Al-ğins al-luğawī fī al-‘arabiyya(t) : dirāsa(t) na żariyya(t) tahlīliyya(t) » (« Le genre grammatical en langue arabe : étude théorique et analytique »), *Al- dāḍ* 5 (1), p. 1-11.
- Al-ḥamīdī, A., 2005, « Al-asmā’ al-murakkaba(t) : ‘anwa‘uhā wa ‘i‘rābuhā. Dirasa(t) naḥwiyya(t) » (« Les noms composés : types et analyse syntaxique. Etude grammaticale »), *Al-dar‘iyya(t)*, 29 (<https://dorar.net/article/221>, consulté le 5 octobre 2025)
- Arrivé, M., 1997, « Coup d’œil sur les conceptions du genre grammatical », in *Comptes rendus des séances de l’Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 141^e année, n°1, p. 81-96.
- Corbett, G., 1991, *Gender*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Damhuri Dj. N. et Bahri, R. Bt. Hj., 2018, « Qaḍiyyat-al-taḍkīr wal-ta’nīt fī al-luğa(t) al-‘arabiyya(t) » (« La question du masculin et du féminin dans la langue arabe »), *Jurnal Alfazuna Jurnal Pembelajaran Bahasa Arab dan Kebahasaaraban*, p. 131-144.
- Desrochers, A., Paivio, A. et Desrochers, S., 1989, « L’effet de la fréquence d’usage des noms inanimés et de la valeur prédictive de leur terminaison sur l’identification du genre grammatical », *Revue canadienne de psychologie*, 43-1, p. 62-73.
- Elmiger, D., 2008, *La prescription de la concordance de genre : Une étude sur la féminisation de la langue française en Suisse, en France et en Belgique*. Berne : Peter Lang.
- Granfeldt, J., 2003. *L’acquisition des Catégories Fonctionnelles : Étude comparative du développement du DP français chez des enfants et des apprenants adultes*, Études Romanes. Thèse de doctorat. Université de Lund.
- Grinshpun, Y. et Szlamowicz, Jean (éds.), 2021, *Le genre grammatical et l’écriture inclusive en français : entre grammaire et discours social*, *Revue de Linguistique, Observables*, n°1.
- Ibn Al-Anbārī A.B., 1981, *Al-muḍakkar wal- mū’annaṭ (Le masculin et le féminin)*, Le Caire (Egypte), Conseil supérieur des affaires islamiques.
- Larcher, P., 2002, « Masculin/Féminin : sexe et genre en arabe classique », *Arabica* 49/2, p. 231-234.
- Lyster, R., 2006, « Predictability in French gender attribution: a corpus analysis » (« Prévisibilité dans l’attribution du genre en français : une analyse de corpus »), *Journal of French Language Studies*, 16, p. 69-92.
- Mansour, L., 2019, « Le genre en langue arabe », in D. Manesse et G. Siouffi (dir.), *Le féminin et le masculin dans la langue. L’écriture inclusive en question*. ESF Sciences humaines, Paris, p. 177-189.
- Meillet, A., 1921, « La catégorie du genre et les conceptions des Indo-européens », *Linguistique historique et linguistique générale I*, Paris, H Champion. p. 211-229.
- Michel, L., 2016, *La relation entre genre grammatical et dénomination de la personne en langue française : Approches sémantiques*, Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne, linguistique française, École doctorale Langages, Idées, Sociétés, Institutions, Territoires, Dijon.
- Nombalier, Y., 2020, *Stratégies d’apprentissage dans l’acquisition du genre grammatical en français langue étrangère ou seconde*. Mémoire de Master, Paris, Sorbonne nouvelle.
- Paveau, M-A., 2002, « La féminisation des noms de métiers : résistances sociales et solutions linguistiques », *Le français aujourd’hui*, Paris, Armand Colin, n° 136, p. 121-128.
- Perry, V., 2006, « Catégories du genre linguistique et performativité : pour une expérimentation des "identités contextuelles de genre" en classe d’anglais », *Ela. Études de linguistique appliquée (Klincksieck)*, 142 (2), p. 201-214.
- Riegel, M., Pellat, J-C. et Rioul, R., 2011, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- Rodrigues, P. et Boivin, R., 2000, « Connexionisme et attribution du genre en français : modèle d’acquisition ou de classification ? », *Revue québécoise de linguistique*, 28 (2), p. 29-50.
- Sibawayh, A., 1988, *Al-kūṭāb (Le Livre)*, Éditions Bibliothèque Al-ḥāṅṡī, Le Caire, 3^e édition, (4 volumes).



- Therriault, L., 2006, « L'attribution passive et l'acquisition du genre grammatical en français langue seconde », Actes du Xe Colloque des étudiants en sciences du langage, p. 84-97.
- Tucker, R. D., Lambert, W.E., et Rigault, A.A., 1977, *The French speaker's skill with grammatical gender: An example of rule-governed behavior (La compétence du locuteur française en genre grammatical : un exemple de comportement régi par des règles)*, The Hague, Mouton.
- Violi, P., 1987, « Les origines du genre grammatical », *Langages*, n°85, (*Le sexe linguistique*), p. 15-34.
- Yao, N'Da K. C. D. P., 2023, « La crise de l'assignation du genre grammatical : quand l'usage défie la norme », *Mouvances Francophones*, 8(1).

Racha **ELKHAMISSY** est Professeure de linguistique française à l'Université Ain Shams (Egypte) et à l'Université du Koweït. Spécialiste de la langue française, ses recherches s'articulent principalement autour de l'analyse contrastive français-arabe, de la syntaxe et de l'analyse du discours. Elle est l'auteur de nombreux travaux explorant les spécificités structurelles et sémantiques entre les deux langues. Parmi ses publications, on compte des études sur le discours juridique « *Réflexions sur la forme verbale en "-rait" dans le discours juridique : le cas du Code civil français* » in *Thélème* vol. 34/1 (2019), sur les propriétés différentielles entre les langues française et arabe « *Quelques propriétés différentielles entre le français et l'arabe : le cas des locutions verbales* », in *Studii de Gramatică contrastivă* 40/2023, ainsi que sur l'interaction des langues « *Les emprunts au français dont le dialecte koweïtien : trace de la dynamique interactive des langues* », in *Studii de Gramatică contrastivă* 42/2024.

